

REGLEMENT SPORTIF DE LA DIVISION NATIONALE B SENIORS DAMES - SAISON 2017/2018

I. LES EPREUVES DE LA COMPETITION

La saison sportive 2017/2018 connaîtra deux compétitions officielles :

- Le Championnat de la division nationale B
- La Coupe Fair-play LNHBFB
- La Coupe de Tunisie

Ces compétitions seront programmées conformément au calendrier général établi par la FTHB.

II. LE CHAMPIONNAT 2017/2018

Le Championnat de la nationale B pour la saison 2017/2018 se déroule en deux Phases :

II-1- PREMIERE : PHASE PRELIMINAIRE : Système de championnat en trois poules (A, B et C) :

- Poule A est formée de six équipes (ASHL – OMB – EMS – ASM – AH)-
- Poule B est formée de six équipes (RM - ASF Sah – ASF Mok – ANFZ – ASF Mo)
- Poule C est formée de six équipes (MS – ASFK – WT – ASFG)

Toutes les équipes de chacune des trois poules se rencontreront en aller et retour.

II- 1-1 CALENDRIERS

POULE A

Journée	Match1	Match2	EXEMPT
1	ASHL - OMB	EMS - ASM	AH
2	OMB - EMS	AH - ASHL	ASM
3	ASHL - ASM	OMB - AH	EMS
4	AH - ASM	EMS - ASHL	OMB
5	ASM - OMB	EMS - AH	ASHL

POULE B

Journée	Match1	Match2	Match3
1	RM - ASF SAH	ASF Mok - ANFZ	ASF Mo
2	ASF SAH - ASF Mok	ASF Mo - RM	ANFZ
3	RM - ANFZ	ASF SAH - ASF Mo	ASF Mok
4	ASF Mo - ANFZ	ASF Mok - RM	ASF Sah
5	ANFZ - ASF Sah	ASF Mok - ASF Mo	RM

POULE C

Journée	Match1	Match2
1	MS - ASFK	WT – ASFG
2	ASFG - MS	ASFK - WT
3	MS - WT	ASFK - ASFG

II- 1-2 CLASSEMENT :

A l'issue de cette phase, les équipes de chacune des trois poules A et B et C sont classées comme suit :

	POULE A	POULE B	POULE C
	1 ^{er} A	1 ^{er} B	1 ^{er} C
	2 ^{ème} A	2 ^{ème} B	2 ^{ème} C
	3 ^{ème} A	3 ^{ème} B	3 ^{ème} C
	4 ^{ème} A	4 ^{ème} B	4 ^{ème} C
	5 ^{ème} A	5 ^{ème} B	

II-2 DEUXIEME PHASE : PHASE FINALE

Les 14 équipes sont réparties en 2 poules à partir du classement final des poules A et B et C de la première phase :

- 1^{ère} poule : Play-off
- 2^{ème} poule : Coupe fair-play de la LNFHB

II-2-1 CONSTITUTIONS DES POULES :

- Les deux premières équipes de chacune des trois poules A, B et C constituent la poule Play-off: (1^{er} A + 2^{ème} A) + (1^{er} B + 2^{ème} B) et (1^{er} C + 2^{ème} C) joueront le play-off
 - les équipes non qualifiées pour le play-off joueront pour la Coupe fair-play de la LNHBF.
- (L'organisation de cette compétition sera conçue à temps)**
- Les équipes classées premières de leurs poules respectives bénéficieront d'un point de bonus au démarrage du Play off.

Les équipes

II- 2- 2- CALENDRIER :

- **Play-off**

	Match1		Match2		Match3	
1^{ère} journée	1A	2B	2A	2C	1B	1C
2^{ème} journée	2B	2A	1C	1A	2C	1B
3^{ème} journée	1A	2C	2A	1B	2B	1C
4^{ème} journée	2A	1C	1B	1A	2C	2B
5^{ème} journée	1C	2C	1B	2B	1A	2A

II-2-3- RESULTAT FINAL :

A l'issue de la deuxième phase (phase finale) :

- Les deux équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} de la poule play-off accéderont en nationale A pour la saison 2018-2019.

II-3- ATTRIBUTION DES POINTS ET CLASSEMENT

II-3-1-ATTRIBUTION DES POINTS

Le système d'attribution des points est le suivant :

- Match gagné : 3 points
- Matchs Nul : 2 points
- Match Perdu : 1 point
- Forfait ou pénalité : 0 point (Score 0- 6 en faveur de l'équipe adverse)

II-3-2-CLASSEMENT :

II-3-2-1- PREMIERE PHASE

Le classement est établi selon la somme des points attribués à chaque équipe.

En cas d'égalité entre deux équipes ou plus, il sera procédé différemment selon si le classement est provisoire ou final :

II-3-2-1-1-CAS D'EGALITE AU CLASSEMENT PROVISOIRE :

Lors du classement provisoire (avant la dernière journée de la phase « aller et retour »):

1. Recourir au goal différence sur tous les matchs joués.
- 2 Si l'égalité persiste, le classement se fera avec la mention ex æquo par ordre alphabétique.

II-3-2-1-2- CAS D'EGALITE AU CLASSEMENT FINAL

En cas d'égalité de points à l'issue de la dernière journée retour de la première phase entre deux ou plusieurs équipes, il sera fait application des dispositions particulières suivantes :

1. Du nombre de points obtenus lors de leurs confrontations directes de l'aller et du Retour.
2. En cas d'égalité il sera fait application du meilleur goal différence de leurs confrontations directes de l'aller et du retour (buts marqués moins buts encaissés).
3. Si l'égalité persiste, il sera fait application de la meilleure attaque de leurs confrontations directes.
4. Si l'égalité persiste l'équipe ayant marqué le plus de buts chez l'adversaire, sera la mieux classée.
5. Si l'égalité persiste il sera fait application du meilleur goal différence sur toute la compétition.
6. Si l'égalité persiste il sera fait application de la meilleure attaque sur toute la Compétition.
7. Si l'égalité persiste toujours le classement se fera par tirage au sort.

II-3-2-2- DEUXIEME PHASE

Le classement est établi selon la somme des points attribués à chaque équipe après addition du capital point.

En cas d'égalité entre deux équipes ou plus, il sera procédé différemment selon si le classement est provisoire ou final :

II-3-2-2-1-CAS D'EGALITE AU CLASSEMENT PROVISOIRE :

Lors du classement provisoire (avant la dernière journée de la phase « aller et retour »):

1. Recourir au goal différence sur tous les matchs joués lors de la deuxième phase.
2. Si l'égalité persiste, le classement se fera avec la mention ex æquo par ordre alphabétique

II-3-2-2-2- CAS D'EGALITE AU CLASSEMENT FINAL

En cas d'égalité de points à l'issue de la dernière journée retour de la deuxième phase entre deux ou plusieurs équipes, il sera fait application des dispositions particulières suivantes :

1. Du nombre de points obtenus lors de leurs confrontations directes de l'aller et du Retour.
2. En cas d'égalité il sera fait application du meilleur goal différence de leurs confrontations directes de l'aller et du retour (buts marqués moins buts encaissés).

3. Si l'égalité persiste, il sera fait application de la meilleure attaque de leurs confrontations directes.
4. Si l'égalité persiste l'équipe ayant marqué le plus de buts chez l'adversaire, sera la mieux classée.
5. Si l'égalité persiste il sera fait application du meilleur goal différence sur toute la compétition.
6. Si l'égalité persiste il sera fait application de la meilleure attaque sur toute la Compétition.
7. Si l'égalité persiste toujours le classement se fera par tirage au sort.

III- ORGANISATION ET AUTRES PREDISPOSITIONS

Les obligations relatives à l'organisation incombent aux clubs recevant ou désignés en premier. Ces obligations comportent outre celles stipulées aux règlements généraux de la FTHB, les obligations suivantes :

III-1- Obligation d'information

Le club recevant ou désigné en premier est tenu d'envoyer au plus tard une heure après la fin de la rencontre la feuille de match au siège de la Ligue Nationale de Handball Féminin pour les matchs de Championnat sur le Fax N° **71238096** et au siège de la FTHB pour les matchs de Coupe sur le Fax Numéro 71282566.

III-2- Billetterie

Selon Règlements généraux de la FTHB.

IV-3- Obligation de sécurité et de couverture sanitaire:

Les frais relatifs à l'assistance en matière de sécurité et de santé sont à la charge du club recevant.

III-4- Obligation envers le service de contrôle anti dopage:

Le club recevant doit mettre à la disposition de l'équipe du contrôle antidopage de l'Agence Nationale Anti-dopage un local ainsi que la quantité de boissons indiquée en pareilles circonstances.

III-5-Obligation envers les techniciens vidéo

Le club recevant est tenu d'autoriser l'accès à la salle aux techniciens vidéo mandatés par la Fédération ou les journalistes porteurs des cartes de presse professionnelles pour assurer la couverture vidéo de la rencontre et doit tout mettre en œuvre pour leur faciliter l'exécution de leur mission. Les techniciens vidéo accrédités seront munis d'une carte délivrée par la Fédération ou le cas échéant d'un ordre de mission.